

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4699 - Lundi 02 Septembre 2024 - Prix : 200 Fc

RIZ ORDINAIRE :

Fin du monopole



COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN SERVICES DE CONSULTANT Appel à Manifestations d'intérêt N°COI/ HYDROMET /AO/2024/008

RECRUTEMENT D'UN COORDINATEUR NATIONAL DU PROJET HYDROMET POUR L'UNION DES COMORES

La Commission de l'Océan Indien en sigle, COI, (ci-après nommé "le Client") a reçu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée l'"AFD"), de la Commission européenne (ci-après « EU ») et du Fonds vert pour le climat (ci-après « GCF ») pour couvrir le coût du projet « BUILDING REGIONAL RESILIENCE THROUGH STRENGTHENED METEOROLOGICAL, HYDROLOGICAL AND CLIMATE SERVICES IN THE INDIAN OCEAN COMMISSION MEMBER COUNTRIES (Hydromet) », et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel le présent appel à candidature est émis.

La Commission de l'Océan Indien, en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM), invite les Candidats à manifester leur candidature à fournir les services décrits ci-dessus.

Cet appel à candidature s'adresse aux Consultants Individuels. Le poste sera basé au Département météorologie de l'ANACM - Union des Comores. Le coordinateur national du projet Hydromet (CNP) est membre de l'unité de gestion de projet dirigée par le Secrétariat de la COI et animée par un coordinateur régional basé au siège de la COI.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires et qu'ils sont également en règle vis-vis de l'administration fiscale de son pays.

Les consultants intéressés peuvent télécharger l'appel à manifestation d'intérêt à l'adresse internet suivante : www.coi-ioc.org ou

obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : **de 8h30 à 16h30.**

Les candidatures doivent être soumises dans une enveloppe scellée contenant : i) Compréhension de la mission, (ii) CV détaillé, (iii) copies des diplômes et (iv) Déclaration d'intégrité **au plus tard le 01 Octobre 2024 à 16h00 (heure de Maurice)** avec la mention «*Recrutement de coordinateurs nationaux pour le projet Hydromet* » à l'adresse mentionnée ci-dessous

Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien
Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ebène, Maurice
Tel : (230) 402 6100

Email : sme@coi-ioc.org ; gina.bonne@coi-ioc.org.

Maurice, le 02 septembre 2024

ACCÉLÉRATION DES ODD :

Présentation du portail des données

Pour promouvoir l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030, l'équipe pays des Nations Unies aux Comores en collaboration avec ses partenaires nationaux a organisé jeudi 29 août dernier à Moroni, une réunion d'échange pour partager les résultats des projets soutenus par le Fonds Conjoint des Objectifs de Développement Durable (JSDGF). Une occasion pour présenter le portail officiel (Open Data Comores).

Organisée par l'équipe pays des Nations-Unies aux Comores en collaboration avec ses partenaires nationaux, cette réunion avait pour objectif le partage des réalisations clés des trois projets, mais aussi d'étendre la visibilité de l'action onusienne aux Comores en matière d'accélération des ODD. Dans la foulée, l'équipe a procédé à « une présentation officielle du portail des données (Open Data Comores), qui était jusque-là indispensable. Il s'agit d'une plateforme qui offre un accès libre et simplifié aux données essentielles pour le développement », lit-on dans un communiqué conjoint mis à la disposition de la presse.

Comme il a été bien souligné, «



Réunion d'échange de l'équipe pays Nations unies et la partie nationale.

cet événement rentre dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » à travers le monde, Le Fonds conjoint des Objectifs de Développement Durable a soutenu plusieurs initiatives catalytiques et les Comores ont bénéficié d'un soutien de trois projets à l'issue d'un processus compétitif. Il s'agit du projet de renforcement du cadre et de l'écosystème du financement des ODD aux Comores de 2020 à 2022. Il visait à structurer et améliorer les mécanismes de financement des ODD au niveau

national avec un financement de 1.170.000 USD.

Ensuite, du projet d'appui à la production de données relatives à l'adaptation aux crises qui date de 2022 à 2023. Ce dernier a fourni une assistance précieuse pour répondre aux crises alimentaires et énergétiques exacerbées par la COVID-19 et la guerre en Ukraine avec 379.000 USD. Le dernier projet est la mise en place d'un système statistique numérisé, innovant et accessible de 2022 à 2024. Il a contribué à moderniser l'infrastructure de don-

nées des Comores, facilitant l'accès et l'utilisation des statistiques pour une meilleure prise de décision avec 1.350.000 USD. Ils sont tous « financés sur les ressources du JSDGF, des contributions des agences et de leurs partenaires ». Notons que ces projets viennent d'arriver à terme et ont mobilisé six agences onusiennes participantes (CNUCED, FAO, OMS, PNUD, UNFPA, UNICEF) ainsi que de nombreux partenaires nationaux et internationaux.

Mohamed Ali Nasra

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC)

Numéro du projet : P177646 / Grant IDA0490

AVIS DE PUBLICATION

DIFFUSION ET PUBLICATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) / PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LA CONSTRUCTION DES LIGNES D'INTERCONNEXION RELIANT LES CENTRALES SALAIRE PHOTOVOLTAIQUE (PV) AUX CENTRALES THERMIQUES DE DOMOIMBOINI A VOIDJOU A NGAZIDJA ET DE BAMBAA MTSANGA À TRENANI À NDZOUANI ET DES PLANS DE REINSTALLATION (PR) Y RELATIFS.

Dans le cadre de la construction prochaine des lignes d'interconnexions reliant les centrales solaires photovoltaïques aux centrales thermiques de DOMOIMBOINI à VOIDJOU à Ngazidja et de BAMBAA MTSANGA à TRENANI à Ndzouani, l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) / Plan de Gestion Environnemental et Social et les plans de réinstallation (PR) relatifs à ces lignes sont élaborés par le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC). Le Ministère de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures informe le public (y compris Association, ONG, Partenaire technique et Société Civile, ...) que les documents suivants :

*Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) / Plan de Gestion Environnemental et Social pour la construction de la ligne d'interconnexion reliant la centrale solaire photovoltaïque à la centrale thermique de DOMOIMBOINI à VOIDJOU à Ngazidja ;

*Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) / Plan de Gestion Environnemental et Social pour la construction de la ligne d'interconnexion reliant la centrale solaire photovoltaïque à la centrale thermique de BAMBAA MTSANGA à TRENANI à Ndzouani ;

*Plan de réinstallation (PR) relatif à la ligne d'interconnexion reliant DOMOIMBOINI à VOIDJOU à Ngazidja ;

*Plan de réinstallation (PR) relatif à la ligne d'interconnexion reliant BAMBAA MTSANGA à TRENANI à Ndzouani ;

sont consultables au bureau du PAESC, sis à Moroni, route de Salimani, quartier Sahara et sont mis à disposition pour consultation sur le site Web de la Banque Mondiale, de la SONELEC, ainsi que sur la page Facebook du Projet :

<https://soneleccomores.com/> - <https://www.facebook.com/paesc.comores>

RIZ ORDINAIRE :

Fin du monopole

Le ministre des finances et celui de l'économie ont procédé vendredi 30 août dernier, à la signature de l'arrêté permettant au secteur privé d'importer et commercialiser officiellement le riz ordinaire. Cet arrêté signé en présence du secrétaire général du gouvernement Nour El-Fath Azali, porte réglementation et structuration permettant aux opérateurs économiques de se partager le marché avec l'Onicor.

Un ouf de soulagement pour la population. Depuis vendredi dernier, le secteur privé est libre d'importer le riz ordinaire dans le respect des règles fixées par les

autorités. L'arrêté conjoint portant réglementation de l'importation du riz ordinaire dans le pays est déjà signé par les ministres des finances et celui de l'économie. Lors de la signature, Nour El Fath Azali, secrétaire général du gouvernement a précisé : « il est très important d'importer le riz pour le peuple. Si le gouvernement a libéralisé le marché, c'est pour encourager le peuple à consommer le riz ordinaire. Evitons de mélanger les questions politiques et les questions commerciales. Le plus important sur la libéralisation du marché est de faire ce qui est mieux pour la population. Et j'espère que cette signature va faciliter la consommation du riz

ordinaire sans intermittence ».

À son tour Ahmed Chamsoudine, président de l'Union des Chambres de commerce a souligné que c'est l'aboutissement « d'intenses négociations qui ont été menées par le Gouvernement, l'UCCIA et les opérateurs économiques en vue de libéraliser l'importation et la commercialisation du riz ordinaire dans le pays. Et l'objectif de cette libéralisation du marché est de lutter contre la pénurie de cette denrée alimentaire vitale. Il faut que tout opérateur comorien remplisse les conditions édictées par l'arrêté afin de bénéficier de la licence d'importation et de commercialisation ». En effet, pour l'obten-

tion de cette fameuse licence, l'importateur est soumis à une série de conditions. Le demandeur doit être un opérateur agréé par la Chambre de commerce et doit impérativement s'acquitter d'une somme annuelle de 500.000 KMF (cinq cent mille). Ce dernier doit disposer des capacités financières suffisantes pour garantir la stabilité du marché.

Présent à cet événement, le directeur commercial au niveau du ministère de l'économie a salué le dialogue fort entre le secteur privé et public à travers l'UCCIA en vue de favoriser l'accès de la population aux produits de première nécessité. Et de rappeler : « l'arrêté signé par

les deux ministres fixe la réglementation dans le but de structurer le marché afin d'éviter tout désordre. Il ne faut pas que la libéralisation fasse regretter aux deux parties cette décision. C'est la raison pour laquelle certaines conditions sont à remplir dans l'intérêt de tout le monde ». Le commerce du riz ordinaire est donc officiellement libéré. Il reste maintenant à savoir les mécanismes qui seront mis en place pour éviter toute manipulation ou pénurie de ce produit très prisé pour la population comorienne. Nous y reviendrons.

Kamal Gamal

GRÈVE DES TRANSPORTEURS ROUTIERS

Pour le gouvernement la grève est infondée

Les ministres de l'aménagement de territoire, de l'intérieur et le directeur de cabinet du président ont tenu un point de presse dans l'après-midi de ce samedi 31 août dans la salle de conférence du cabinet de la présidence. Il s'agit de faire un point sur la grève annoncée pour ce lundi 02 septembre par le syndicat national des transporteurs Usukani wa masiwa. Selon le gouvernement la grève est infondée, car 65% des routes dans l'ensemble des îles sont réhabilités et les autres en cours de réhabilitation.

L'un après l'autre les conférenciers avancent leurs arguments, pour tenter de convaincre l'opinion, en estimant que la grève est infondée. Pour le gouvernement les transporteurs ont le droit de grever, mais à condition de ne pas barrer la route, ni entraver la circulation de ceux qui veulent travailler. Dans le cas contraire le gouvernement prendra ses responsabilités, prévient le ministre de l'intérieur. « Nous avons eu pas mal d'échange avec le syndicat pour trouver une solution. La dernière discussion nous sommes convenus de payer la vignette mais, il faut du temps. On s'est donné jusqu'au 31 août pour que les chauffeurs qui n'ont pas payé la vignette puissent aller le faire. Et on vient d'avoir un préavis du syndicat des transporteurs qui a décidé d'entamer une grève illimitée à partir du lundi. Parce qu'on a demandé de régulariser la vignette. La vignette fait partie des droits de l'Etat dans chaque pays on la paie. Donc il faut que les usagers paient la vignette », a déclaré Aboudou Mirouidi Idarousse ministre de l'aménage-

ment du territoire.

« Nous avons un cadre de concertation avec le syndicat. Ce n'est pas la première fois qu'il entame une grève illimitée. Mais, on discute et on trouve toujours une solution. Cette-fois-ci, c'est

incompréhensible, sans logique. Il faut savoir que dans la période du Covid-19 le gouvernement a annulé la vignette. Quand les routes étaient dans un état dégradé, nous avons accepté aussi de ne pas faire payer la vignette.

Aujourd'hui 65% des routes sont réhabilitées et les autres en cours vous le savez tous. Pourquoi on ne veut pas acquitter la vignette. C'est inacceptable. Nous faisons des progrès pour les infracteurs routiers, eux aussi doivent

contribuer. 70% des usagers ont payé la vignette, le reste doit payer impérativement. Il n'y a pas de partialité », explique à son tour Youssoufa Mohamed Ali Belou directeur de cabinet à la présidence. Et de préciser que si tout le monde paie la vignette c'est 400 millions de francs de recettes. Cette somme n'est même pas l'équivalent d'un km de route enrobée. Mais, c'est droit et un devoir de chaque citoyen notamment les usagers de la route.

Faut-il rappeler que parmi les arguments avancés par le syndicat des transporteurs pour demande l'annulation de la vignette de cette année 2024, c'est la non réhabilitation des routes de certaines zones notamment Hamahamet et Oichili à Ngazidja. Le syndicat se dit prêt aussi à faire le recouvrement de 2025 dès le mois de janvier. Mais, le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille.

Nassuf Ben Amad



Conférence du gouvernement en réaction à la grève.

NAUFRAGE D'UN KWASSA :

Huit morts

Encore un drame au large de Mayotte. Dans la nuit du 28 août dernier, un kwassa-kwassa, avec à son bord plusieurs personnes, a chaviré. L'embarcation avait quitté Anjouan et espérait rejoindre l'île de Mayotte.

Un éternel recommencement et toujours ceux qui pleuraient leur proches, reprennent la même voie sans se rappeler de ces morts. Une embarcation de fortune a fait naufrage dans la nuit du 28 août dernier au large de Mayotte. Parmi les victimes, un adolescent de 12 ans et une jeune

mariée de 19 ans. Selon nos informations, cette jeune mariée se rendait à Mayotte pour rejoindre son époux. « Trois corps, originaires de Domoni ont été identifiés. Aucun survivant. D'autres corps sont encore portés disparus », nous a confié une source de la gendarmerie.

Ce drame laisse un sentiment d'incompréhension. A qui la faute ? Cette question se pose inévitablement lorsqu'on lit l'essai d'Anissi Chamsidine intitulé « Nisi suali yintsi », ceci n'est pas une réponse. Dans cet ouvrage, il dénonce la façon dont une partie de la popula-

tion est systématiquement marginalisée et poussée vers l'autre île, et « accuse parallèlement la France d'être responsable de cette situation. Pourtant, certains pointent du doigt les dirigeants comoriens, qui semblent fuir leur véritable responsabilité ».

Ce cercle vicieux de douleur et de désespoir semble interminable. Les Comoriens restent impuissants, condamnés à subir les conséquences de décennies de négligence et d'injustice. Il est difficile de trouver une réponse claire à cette question de culpabilité. Une chose est certaine, la population comorienne est la

première victime de cette situation qui perdure depuis l'instauration du visa Ballardur à l'entrée de l'île comorienne de Mayotte en violation du droit international. Notons que l'ancien gouverneur de l'île d'Anjouan, avait initié un projet à Nyoumakélé visant à bâtir un lieu de recueillement pour se souvenir des milliers de morts qui font de ce bras de mer entre Anjouan et Mayotte le plus grand cimetière marin de l'Océan indien.

Younès

JOURNÉE DU DON DE SANG :

Une forte mobilisation à Fomboni

La Journée mondiale du donneur de sang, célébrée le 14 juin de chaque année a été organisée pour la première fois au CHRI de Fomboni le jeudi 23 août dernier sous le thème « 20 ans de célébration du don de sang : merci à tous les donneurs de sang ! ».

Le ministère de la santé à travers la direction régionale de la santé et le CHRI de Fomboni ont célébré le jeudi 23 août la journée mondiale du don de sang. Cette journée est célébrée partout dans le monde le 14 juin mais « pour des raisons techniques » cela

n'a pas été possible aux Comores. Après une conférence de presse organisée la veille pour sensibiliser la population à venir faire le don de sang, le lendemain une foule nombreuse s'était présentée au laboratoire du CHRI pour ce geste humanitaire. Dès 9h du matin plus 40

personnes se sont présentées pour le test et la prise de sang.

« Donner son sang, c'est sauver une vie car la demande des personnes nécessiteuses est très fréquente et ce n'est toujours pas facile à trouver. Nous avons toujours des difficultés », explique Mohamed Ali, biologiste major du service de laboratoire du CHRI de Fomboni. Étant donné que le laboratoire ne dispose pas d'une banque de sang fractionné, c'est le test pour identifier le groupe sanguin et prise de contact qui a été priorisée. Ceci

parce qu'après 25 jours, selon Major Mohamed Ali, ce sang qui peut être stocké jusqu'à 300 poches sera jeté.

Les personnes sollicitées pour ce don du sang sont spécifiquement des hommes d'âge compris entre 18 et 50 ans. « J'ai failli perdre connaissance après avoir terminé la prise du sang alors que je me sentais plus fort, je ne sais pas pourquoi », s'interroge Tavel, l'administrateur de la page facebook Nioumachoua De Hatru.

Riwad



Don du sang au CHRI FOMBONI.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)

Crédit/Don N° : IDA- D6760/IDA-67070

ASELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Appel à candidature pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF)

Date de l'avis : 30 Août 2024

1. Généralités :

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la l'Association Internationale de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce fond pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : un consultant chargé de l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière

2. Objectif :

Le principal objectif de la stratégie nationale d'inclusion financière sera de garantir l'accès équitable à des services financiers adaptés et abordables pour l'ensemble de la population, en particulier les groupes marginalisés et vulnérables. Cette stratégie permettra de créer un environnement propice à l'inclusion financière, favorisant ainsi la croissance économique inclusive, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être social.

À travers des mesures ciblées et des partenariats stratégiques, la stratégie contribuera à éliminer les obstacles qui limitent l'accès aux services financiers, tels

que la distance géographique, le coût élevé, le manque d'éducation financière et les discriminations sociales. Elle cherchera également à promouvoir l'utilisation responsable des services financiers, en renforçant les capacités des individus à gérer efficacement leurs finances et à prendre des décisions éclairées.

En somme, ce projet vise à combler ces lacunes et à favoriser de plus grandes opportunités financières pour tous les comoriens.

3. Durée du travail du consultant :

La mission est prévue pour une durée de 60 jours / homme sur une durée de 06 mois.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 08h00 à 15h00 et le vendredi de 08h00 à 10h30 heure locale (GMT+3).

5. Les dossiers de manifestations d'intérêts doivent être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **mercredi 12 septembre 2024 à 10 h 30** avec la mention : **le recrutement d'un consultant**

pour l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Les dossiers de manifestations d'intérêts peuvent également être soumis par voie électronique.

6. L'Unité de Gestion du Projet ADSF invite les candidats à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : lettre de motivation signée, CV détaillé, copies des diplômes, références concernant l'exécution de contrats analogues (attestations, lettres de recommandation...).

7. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Madame la Coordinatrice Nationale
 Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier
 Banque Centrale des Comores-
 Place de France, BP 405 Moroni - Tel : + 269 773 10 02

Email : Housna.UGP@banque-comores.km –
SaidAbdallah.UGP@banque-comores.km

CENTRE TECHNIQUE DE MITSAMIOULI:

Dix-huit mois de chantier



Ceremonie de lancement des travaux à Mitsamiouli.

C'est ce jeudi 29 août que s'est tenue à Mitsamiouli la cérémonie de pose de la première pierre du futur centre technique national à Mitsamiouli. Devant un parterre d'invités l'évènement a été acclamé par les jeunes académiciens venus en nombre.

La ministre des sports Inayati Sidi qui a parlé au nom du chef de l'Etat a salué l'initiative en espérant que ce centre sera bénéfique pour nos jeunes pratiquants le football. Engagée dans un processus de rapprochement avec les différentes associations sportives, la ministre a profité de cette occasion pour réitérer l'engagement du gouvernement à soutenir le sport dans la perspective des jeux des îles de l'océan indien en 2027.

C'est parti pour dix-huit mois de travaux. En principe, le chantier doit être rendu en mars 2026. En tout, la FIFA qui finance la tonalité du projet a investi 2.500 000 dollars américains comme l'a indiqué le représentant de la FIFA, Sanda Rasoamahena, responsable du développement des associations membres du bureau de Johannesburg. Grand ami des Comores, Sanda a réitéré l'engagement du président de la FIFA, Gianni Infantino d'accompagner les Comores vers la voie du développement qui passe forcément par les infrastructures. Dans son discours, le président de la FFC, Saïd Ali Saïd Athouman est revenu sur l'histoire des actions de la FIFA en remontant à l'époque où Salim Tourqui était aux commandes du football comorien. « Je tiens à rendre hommage au président Tourqui qui a beaucoup œuvré pour le développement de notre football. Aujourd'hui, mon Comité et moi avons pris le relais par ce centre qui va devenir un laboratoire pour nos futurs joueurs », a-t-il martelé.

Ce projet ambitieux de la FIFA rentre dans la logique de l'instance faïtière du football mondial de soutenir les pays à faible revenus à se mettre au même niveau que les pays avancés en termes d'infrastructures sportives, notamment en offrant aux équipes de jeunes des installations qui vont leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions possibles. C'est en tout cas ce que n'a pas manqué de souligner le président de la FFC. « Ce centre va permettre à nos jeunes enfants de bénéficier des mêmes conditions d'entraînement que les jeunes qui évoluent dans les centres techniques en Europe ».

Prenant la parole en dernier au nom de la notabilité de Mitsamiouli, l'ancien président de la FFC a salué « l'esprit de continuité du comité exécutif » qui a pris le relais en renforçant les acquis du passé.

Imtiyaz



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil du nouveau Directeur Général du groupe Axian Telecom aux Comores !

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Hassan JABER, notre nouveau Directeur Général du groupe Axian Telecom aux Comores, marquant ainsi un moment important pour notre équipe et la vision de l'entreprise. Sa visite n'a pas seulement été l'occasion de rencontrer l'équipe dirigeante de Telma Comores, mais aussi d'engager des discussions pour mieux comprendre l'environnement commercial, alors que nous continuons à mener le programme d'inclusion numérique et financière aux Comores.

Durant son séjour, M. JABER a eu l'honneur de rencontrer son excellence Monsieur le Ministre des Postes, des Télécommunications, de l'Economie Numérique, chargé de l'Information, le Directeur Général de l'Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC) et le Directeur Général de Comores Câbles pour un moment d'échanges et de partage.

M. JABER a également pris le temps d'aller sur le terrain en visitant différents points de contact avec les clients où il a pu observer nos produits et services en action. Ces rencontres ont permis de recueillir des informations précieuses et de réaffirmer notre engagement à fournir un service exceptionnel dans tout le pays. Il a souligné que le groupe Axian Telecom s'est engagé à soutenir la transformation numérique du pays en déployant des technologies et des services de pointe qui profitent déjà à la fois aux consommateurs et aux entreprises comoriennes. Les investissements importants réalisés par le groupe ont permis d'améliorer et de moderniser l'infrastructure des télécommunications afin d'assurer le déploiement de la technologie 4G/4G+ partout aux Comores et le déploiement de nouvelles technologies dans les mois à venir, afin de transformer l'expérience numérique de notre clientèle croissante.

M. Jaber a également reconnu l'importance du développement des talents dans la réalisation de nos ambitions audacieuses aux Comores, où il a souligné l'intention de l'entreprise de favoriser le développement des talents locaux afin de s'assurer que chacun atteigne son plein potentiel de manière à fournir les meilleurs services à nos clients.

Nous sommes enthousiastes à l'idée des défis qui nous attendent et nous sommes convaincus que grâce au leadership de M. Hassan JABER et à l'engagement de l'équipe de Telma Comores, nous continuerons à créer un impact durable pour le pays et à l'ensemble des Comoriens.



La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



Union européenne

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)
Unité de Gestion de Projet (UGP)
N° CKM 1107 01 R/CKM 1107 02 S

Avis d'Appel d'Offres

Date : 01/08/2024.

Référence : Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) des Comores.

AOI No : 2024/02/TVX DE REFECTION DU BATIMENT DE LA DSIC/MFBSB/PAGF.

Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a obtenu un Co-financement à hauteur de 7 757 009 euros, auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (U.E) pour financer le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Co-financement sera utilisée pour effectuer les paiements à la désignation du contrat suivant : « **Travaux de réfection du bâtiment de la Direction des Systèmes d'Information et Communication du Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire** ».

Le Maître d'Ouvrage sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de mise aux normes de la Direction Générale du Système Informatique du Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire des Comores ("**les Travaux**") pour une durée de 5 mois.

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat général du PAGF, sis au premier étage du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire des Comores ou par voie électronique, adressé à Monsieur AHAMADA Ali Mmadi, coordonnateur national du Projet via l'adresse email suivant : coordination.pagfcomores@gmail.com, copie à coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com.

Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres au plus tard, **le lundi 16 Septembre 2024 à 10 h 10 min (heure locale de Moroni)**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en version français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard, le Jeudi 26 Septembre 2024 à 10 h 15 min (heure locale de Moroni). Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre à hauteur de 3% du montant total du marché en Franc Comorien ou en Euro.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, le Jeudi 26 Septembre 2024 à 10 h 35 min (heure locale) à la Salle de conférence du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) dont l'adresse est la suivante : **1er étage du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur**

Bancaire

Place de l'indépendance

M. Ahanda Ali Mmadi, Coordonnateur PAGF.

BP 324, Tél. (269) 332 60 09

Adresse mail : coordination.pagfcomores@gmail.com,
coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com

Les principales exigences en matière de qualifications sont (liste non exhaustive, cf. DAO) :

NB : En cas de groupement, les critères de capacité financière, de CA et d'expériences doivent être satisfaite à l'échelle du groupement selon des conditions définies dans le DAO :

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années (à partir du **1er Janvier 2019**).

- **Litiges en instance** : L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Soumissionnaire et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Soumissionnaire.

- Disposer d'une capacité financière permettant de subvenir à un besoin de trésorerie à hauteur de **300 000 Euros**.

- **Expérience spécifique de construction** : Participation à titre d'Entrepreneur principal, de membre d'un groupement¹, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans deux (02) marchés, d'un montant minimum d'**Un Million (1.000.000) Euros** chacun, les marchés présentés au titre de ce critères doivent être similaires² et exécutés à compter du **1er janvier 2019** jusqu'à la date limite de remise des Offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel.

- **Expérience Spécifique** : Pour les marchés de construction ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'Entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant³ pendant la période allant du **1er janvier 2019** jusqu'à la date limite de remise des Offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentielle dans les domaines suivants⁴ : Fourniture, transport et installation d'équipements électriques, de climatisation et travaux de génie civil pour un DATACENTER ou centre de calcul informatique.

Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.